



APPEL AUX DONs POUR SUBVENTIONNER NOS PARTS SOLIDAIRES.



Nous partons du constat suivant : le coût d'un contrat en AMAP peut représenter pour certains foyers un obstacle à l'accès à une alimentation de qualité.

Pour favoriser l'accessibilité alimentaire, l'AMAP des Prairies met en place depuis plusieurs années une campagne de solidarité de proximité ; puisqu'elle est interne à votre AMAP, et ce, dans le but de réduire le coût d'un contrat légumes en AMAP.

En fonction des revenus dont dispose le foyer, le coût financier que représente l'achat d'une part de récolte à l'AMAP n'est pas le même.

Si le foyer a un revenu de 6000 euros par mois, les 4 parts entières (i.e. une part entière hebdomadaire, donc 4 fois par mois en moyenne) reviennent à 100 euros par mois. Soit 1,6 % des revenus par mois.

Si le foyer a un revenu de 4000 euros, les 4 parts entières reviennent toujours à 100 euros par mois. Soit 2,5 % des revenus par mois.

Si le foyer a un revenu de 2000 euros par mois, les 4 parts entières reviennent toujours à 100 euros par mois. Soit 5 % des revenus par mois.

Si le foyer a un revenu de 1200 euros par mois, les 4 parts entières reviennent toujours à 100 euros par mois. Soit 8 % des revenus par mois.

Le coût n'est donc pas le même en fonction du revenu.

Pour favoriser l'accessibilité alimentaire au sein de votre AMAP, nous avons décidé d'offrir à des foyers en difficulté la possibilité d'utiliser le principe des parts solidaires.

Avec les dons reçus, l'AMAP des Prairies paye une partie du contrat légumes et le foyer paye le reste.

Pour continuer de faire vivre ces « parts solidaires », nous avons besoin de vos dons.

Plus nous récoltons de dons et plus nous pouvons diminuer le coût de part de légumes pour les foyers identifiés comme fragiles financièrement.

Comment cela marche ?

Pour les foyers qui le souhaitent et qui le peuvent, il est possible de donner une somme d'argent à l'AMAP pour que cet argent soit orienté vers la subvention d'une part ou d'une demi-part de récolte.

L'année dernière nous avons pu aider des foyers en leur permettant de bénéficier de parts de récoltes subventionnées à hauteur de 30 %. **Un énorme merci à tous nos donateurs !!!**

Pour reproduire cette générosité, nous avons besoin de vous.

Pour cela il vous pouvez verser la somme souhaitée à l'AMAP des Prairies.

Le don peut être fait :

- en liquide
- ou par chèque ; à l'ordre de AMAP des Prairies.

Pour vous donner un ordre de grandeur voici quelques repères :

Si vous souhaitez participer à hauteur de 2 % d'une part entière, cela représente 23 euros.

Si vous souhaitez participer à hauteur de 3 % d'une part entière, cela représente 34,50 euros.

Si vous souhaitez participer à hauteur de 5 % d'une part entière, cela représente 47,50 euros

Si vous souhaitez participer à hauteur de 10 % d'une part entière, cela représente 115 euros.

Vous pouvez également choisir de donner un montant libre.